

Epinal le 28 janvier 2014

Mis à jour par arrêté
du Maire en date du :

7/2/2014

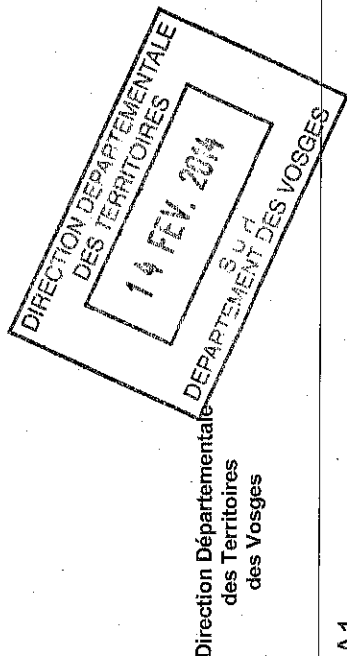
6 novembre 2014



Liste des servitudes d'utilité publique

Commune : Forge (La)

Plan Local d'Urbanisme



BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

A1

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude

Service responsable : ONF

AS1

PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES

Référence du texte législatif : Protection des eaux destinées à la consommation humaine : articles R.1321-6 à 15 du Code de la Santé Publique (décret n°2003-462 du 21 mai 2003). Protection des eaux minérales : articles R.1322-17 et suivants du Code de la Santé Publique (décret n°2003-462 du 21 mai 2003). Protection des Eaux Minérales : article L.1322-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Acte instituant la servitude : Arrêté Préfectoral n°2164/2004 du 20 août 2004 abrogeant l'Arrêté Préfectoral n°2177/DDA du 7 janvier 1977

Désignation de la servitude

Sources Mantellil et Mauroye (LA FORGE)

Service responsable : ARS de Lorraine

I4B

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906; article 12 modifié - loi de finances du 13 juillet 1925; article 298 - loi 46-628 du 8 avril 1946 modifiée; article 35 - décret 64-481; article 25.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Service responsable : ERDF - UREL

JS1

PROTECTION DES TERRAINS DE SPORT

Référence du texte législatif : Loi du 26 mai 1941- loi 75-988 du 29 octobre 1975 - loi 84-610 du 16 juillet 1984: article 42.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude

Deux stades de football sur le territoire communal appartenant au Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive de la Vallée de la Cleurte regroupant les communes de LE SYNDICAT, CLEURIE et LA FORGE situés sur les parcelles cadastrales Section A n°1347 au lieu dit "La Tille de la Meule" et n°621 au lieu dit "La Codéesse".

Service responsable : DDCSPP - DDJS

PT1

TELECOM. PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

Référence du texte législatif : Code des P.T.T. : articles L.57 à L.62 et R.27 à R.29.

Acte instituant la servitude : Décret du 11/01/1977 et Décret du 22/08/2012

Désignation de la servitude

Centre radioélectrique de LE THOLY-VAGNEY Coresia 88 13 041

Service responsable : TDF

Centre de LE THOLY - Bouvacôte 088 014 0107

PT3B

TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

Référence du texte législatif : Code des P.T.T. : article L.65-1.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Service responsable : FRANCE TELECOM